

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 22042:2021/A1:2024

Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour usage professionnel - Classification, exigences et conditions d'essai -

Blast chiller and freezer cabinets for
professional use - Classification,
requirements and test conditions -
Amendment 1 (ISO 22042:2021/Amd

Schnellkühl- und Schockfrostkabinen für
den gewerblichen Gebrauch -
Klassifizierung, Anforderungen und
Prüfbedingungen - Änderung 1 (ISO

04/2024



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 22042:2021/A1:2024 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 22042:2021/A1:2024.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 22042:2021/A1:2024

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 22042:2021/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2024

ICS 97.130.20

Version Française

**Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour
usage professionnel - Classification, exigences et
conditions d'essai - Amendement 1 (ISO 22042:2021/Amd
1:2024)**

Schnellkühl- und Schockfrostkabinen für den
gewerblichen Gebrauch - Klassifizierung,
Anforderungen und Prüfbedingungen - Änderung 1
(ISO 22042:2021/Amd 1:2024)

Blast chiller and freezer cabinets for professional use -
Classification, requirements and test conditions -
Amendment 1 (ISO 22042:2021/Amd 1:2024)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 22042:2021. Il a été adopté par le CEN le 24 février 2024.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences d'écoconception concernées du Règlement (UE) n° 2015/1095 de la Commission (JOUE L 177/19 du 8 juillet 2015).....	4